



14 h.00

---

**Séance II : La protection des droits de l'homme à l'échelon national : des stratégies pour renforcer la contribution du Parlement**

*Le pouvoir du Parlement d'édicter les lois, de contrôler l'action du gouvernement et de voter le budget de l'Etat est capital pour promouvoir les droits de l'homme. Plusieurs parlements se sont dotés de commissions des droits de l'homme pour s'acquitter efficacement de cette mission. Ces commissions doivent néanmoins être assorties d'une stratégie prévoyant un partenariat entre le Parlement et les autres parties prenantes, notamment les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile.*

Cette séance portera sur les questions suivantes :

- « Les parlements exercent-ils efficacement leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour promouvoir les droits de l'homme ? »
- « Quelles sont les expériences /bonnes pratiques des commissions parlementaires des droits de l'homme ? »
- « Quelles sont les expériences/bonnes pratiques en matière d'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme : analyse de quelques recommandations/observations des mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme

et

- « La coopération entre le Parlement et les autres parties prenantes, notamment les institutions nationales des droits de l'homme »

- **Modérateur/Modératrice**

- **Orateurs**

**Débat**

---

16 h.30

*Pause-café*

---

16 h.45

**Séance III : L'Examen périodique universel et la contribution des parlements à son fonctionnement**

Cette séance vise à présenter le travail et les objectifs du Conseil des droits de l'homme et de l'Examen périodique universel et à expliquer ses relations avec les autres mécanismes de droits de l'homme de l'ONU, en particulier avec les organes conventionnels et les procédures spéciales. Elle traitera en outre des enseignements à tirer des premier et deuxième cycles de l'EPU.

*Sans action parlementaire – qu'il s'agisse d'adopter des lois ou de contrôler l'action du gouvernement, rares seraient les recommandations découlant de l'EPU qui seraient suivies d'effet. Les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans la phase de mise en œuvre et par la suite. Ils peuvent en outre examiner le projet de rapport national avant qu'il ne soit présenté au Conseil dans le cadre de l'EPU et participer à sa présentation officielle.*

La séance portera ensuite sur la contribution des parlements aux différents stades de l'EPU.

- **Modérateur/Modératrice**

- **Orateurs**

**Débat**

---

18 h.00

Séance récapitulative

---

19 h.00

*Dîner*

---

Mardi

30 septembre 2014

9 h.30

**Séance IV : Promotion des droits des femmes**

- **Exemple remarquable d'une implication forte des parlements aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**
- **La violence, atteinte majeure aux droits des femmes**

*Le Comité de l'ONU chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a une procédure d'examen de rapports très semblable à l'EPU. Depuis plusieurs années maintenant, les parlements et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes travaillent main dans la main pour s'assurer, avec le concours de l'UIP, que la Convention est correctement mise en œuvre à l'échelon national.*

Cette séance se déroulera en deux temps. On parlera d'abord des enseignements que l'on peut tirer de l'exemple du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour renforcer la contribution des parlements à l'EPU. Viendra ensuite une présentation sur la violence qui constitue une atteinte majeure aux droits des femmes.

- **Modérateur/Modératrice**
- **Orateurs**

**Débat**

10 h.45

*Pause-café*

11 h.00

**Séance V : Etude sur des cas nationaux d'implication dans l'EPU**

*L'Exécutif – souvent avec l'aide des institutions nationales de défense des droits de l'homme – dirige la préparation du rapport en vue de l'EPU et veille à la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Les parlements sont souvent très peu informés sur cette procédure, même si la situation évolue peu à peu.*

Cette séance sera consacrée à trois études de cas nationales sur l'élaboration du rapport destiné à l'EPU et sur la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Elle portera en particulier sur l'implication du Parlement dans ce processus et sur son interaction avec les autres acteurs des droits de l'homme.

- **Modérateur/Modératrice**
- **Oratrices**

**Débat**

13 h.15

*Déjeuner*

15 h.00

**Séance VI : Quelle place pour les droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015 ?**

*Les Etats sont en train de négocier une nouvelle série d'objectifs qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le développement, lorsque ces derniers arriveront à échéance en 2015. Il faut que cette nouvelle génération d'objectifs de développement durable (ODD) soit acceptée d'un commun accord par tous les pays si l'on veut une action dynamique qui réponde aux priorités économiques, sociales et environnementales de notre temps. Des voix s'élèvent chez les défenseurs des droits de l'homme pour que les principes des droits de l'homme soient mis au cœur de ces nouveaux objectifs. L'idée est d'ancrer ces nouveaux objectifs dans les conventions internationales de droits de l'homme pour que leur réalisation soit obligatoire et non plus facultative, et de faciliter la participation de tous les secteurs de la société à leur élaboration et à leur réalisation.*

Cette séance portera sur les discussions en cours au sujet des ODD, ainsi que sur l'intérêt et les conséquences qu'il y aurait à les ancrer dans les traités de droits de l'homme. Enfin, elle traitera des mesures dont disposent les parlements pour ce faire.

- **Modérateur/Modératrice**
- **Orateur**

**Débat**

16 h.15

*Pause-Café*

16 h.30

**Cérémonie de clôture** 